

Attention : cette demande d'aide doit être déposée auprès de l'Assédic ou du Garp au plus tard dans un délai de **3 mois** suivant l'embauche du salarié.

Dispositif de soutien à l'emploi des **jeunes** en entreprise

Contrat jeunes en entreprise - Contrat de professionnalisation

Donnons un coup de **jeune** à l'emploi

Dispositif de soutien à l'emploi des **jeunes en entreprise**

Contrat jeunes en entreprise - Contrat de professionnalisation